

Règlement Jeu Concours Assurances Leroy Quiz musical du 01/03/2010 au 30/04/2010

Article 1

La société Aon France, société anonyme au capital de 46 027 140 € immatriculée RCS Nanterre 414 572 248, organise un jeu gratuit.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique à l'exclusion des mineurs et de l'ensemble du personnel du groupe Aon France.

Article 3

Ce jeu se déroule de la manière suivante : Seuls les clients ayant répondu au quiz musical disponible en ligne 24h sur 24 h à l'adresse suivante

www.Assurances-Leroy.fr pourront participer au tirage au sort. Les participants devront répondre à un quiz musical composé de 5 questions, disponible sur le site, puis renseigner leurs coordonnées, entre le 03/03/2010 et le 30/04/2010.

Article 4

La participation est limitée à une participation par personne (même nom, même adresse), et ce, quelle que soit la date à laquelle le formulaire est complété.

Article 5

Les gagnants du jeu seront désignés : par tirage au sort le mardi 30 avril 2010.

Article 6

La liste des lots est la suivante :

- 1^{er} lot - 2^e lot : un bon d'achat Milonga d'une valeur commerciale de 200 € chacun.
- 3^{ème} – 4^{ème} lot: un bon d'achat Milonga d'une valeur commerciale de 140€ chacun (2 fois 140 €)
- 5^{ème} – 6^{ème} lot : un bon d'achat Milonga d'une valeur commerciale de 100 € chacun (2 fois 100€)
- 7^{ème} -8^{ème} lot : un bon d'achat Milonga d'une valeur commerciale de 60 € chacun (2 fois 60 €)

Article 7

Aon France se réserve le droit de modifier ce règlement en cas de nombre de participants insuffisant (moins de 100 participants).

Article 8

Les gagnants seront avertis par courrier électronique dans le mois suivant la date du tirage au sort.

Les lots seront envoyés directement chez chaque gagnant à l'adresse renseignée par lui, dans le formulaire.

Les gagnants ne pourront prétendre à aucun échange ou remboursement de la valeur des lots en espèces.

Article 9

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification de suppression sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à Leroy-musique@aon.fr.

Article 10

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

Article 11

Toute contestation relative à ce jeu sera soumise par lettre recommandée avec avis de réception à Aon France au plus tard dans les 8 jours de la remise des prix. Elle sera examinée en priorité par voie amiable.

Aon France

Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560
SA au capital de 46 027 140 euros 414 572 248 RCS Nanterre Siège social : 420 rue d'Estienne d'Orves - 92705 Colombes Cedex
Tél. 33 (0)1 58 75 75 75 - Fax 33 (0)1 58 75 77 77 - www.aon.fr - N° de TVA intracommunautaire FR 22 414 572 248

GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L 512.7 et L 512.6 DU CODE DES ASSURANCES